



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

Numéro de la demande : 2015-5871
Demande : Conversion en homologation complète sans consultation
Produit : Herbicide ARY 0548-019
Numéro d'homologation : 30580
Matières actives (m.a.) : Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium),
fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyl)
Numéro de document de l'ARLA : 2683609

Contexte

L'herbicide ARY 0548-019 a obtenu une homologation conditionnelle le 2 octobre 2012, car des données de confirmation concernant les résidus dans les aliments et le risque pour les organismes non visés étaient nécessaires.

Objet de la demande

La présente demande vise à convertir l'homologation conditionnelle de l'herbicide ARY 0548-019 n° 30580 en homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation de la valeur

Aucune donnée n'a été exigée ou examinée pour les propriétés chimiques et la valeur.

Évaluation sanitaire

Des données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués au Canada ont été présentées à l'appui de la conversion en homologation complète pour l'utilisation domestique de l'herbicide ARY 0548-019 sur le blé. Du flucarbazone et du fluroxypyr ont été appliqués sur du blé aux doses homologuées et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. Ces essais étaient des études de transition destinées à confirmer que la présence du phytoprotecteur cloquintocet-mexyl n'avait pas de répercussions importantes sur les résidus de flucarbazone et de fluroxypyr sur le blé lors de l'utilisation de ce produit. L'exposition alimentaire aux résidus de flucarbazone, de fluroxypyr et de cloquintocet-mexyl dans et sur le blé ne posera de risque sanitaire préoccupant pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'utilisation du phytoprotecteur cloquintocet-mexyl dans la co-formulation de l'herbicide ARY 0548-019 pour la suppression des graminées et des latifoliées sur le blé de printemps et le blé durum ne devrait pas augmenter le risque pour les plantes terrestres et aquatiques non visées, si les énoncés d'atténuation figurant sur l'étiquette sont respectés. L'herbicide ARY 0548-019 ne devrait pas poser de risque préoccupant pour l'environnement si les énoncés figurant sur l'étiquette sont respectés.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est en mesure d'appuyer la conversion de l'herbicide ARY 0548-019 en homologation complète.

Références

Numéro de l'ARLA	Référence
2585093	Flucarbazone/Fluroxypyr SU, Flucarbazone SC and Fluroxypyr EC - Magnitude of the Residues in or on Wheat Canada 2014. DACO 7.2.1,7.3,7.4.1
2579388	2015, Flucarbazone/Fluroxypyr/Cloquintocet-Mexyl SC (ARY 0548-019) - A 7-Day Static-Renewal Toxicity Test with Duckweed (<i>Lemna gibba</i> G3), DACO: 9.8.5
2579389	2015, Flucarbazone/Fluroxypyr/Cloquintocet-Mexyl SC (ARY 0548-019) - A 96-Hour Toxicity Test with the Freshwater Diatom (<i>Navicula pelliculosa</i>), DACO: 9.8.2
2579390	2015, Flucarbazone/Fluroxypyr/Cloquintocet-mexyl SC (ARY 0548-019) - Toxicity Effects on the Seedling Emergence of Three Species of Plants, DACO: 9.8.4,9.8.6
2579391	2015, Flucarbazone/Fluroxypyr/Cloquintocet-mexyl SC (ARY 0548-019) - Toxicity Effects on the Vegetative Vigor of Three Species of Plants, DACO: 9.8.4,9.8.6

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.